



## Recours résiliation téléphone portable

Par **Christele64**, le **30/05/2011** à **11:08**

Bonjour,

J'ai résilié mon abonnement chez Orange (abonnement de 24 mois et + de 13 mois effectués). D'après la loi Chatel, je devais leur régler le 1/4 de la somme restante. Malgré cela ils m'ont prélevé la totalité, + de 160 € sur mon compte.

Ils ne répondent pas à mes courriers et vu que je n'ai plus de compte client, je n'ai pas d'autres moyens de les joindre...

Quel recours avons-nous dans ces cas-là ? Sont-ils au-dessus de la loi car je présume que je ne suis pas la seule dans ce cas et qu'au bout d'un moment, à moins de payer encore et encore quelqu'un qui puisse nous défendre, il faille baisser les bras...

Merci de me dire ce qu'il faut faire car je n'ai pas envie-par principe- de laisser tomber car ce sont toujours les mêmes qui se font avoir -les consommateurs